

## RÈGLEMENT PRÉVISIONNEL

### **Article 1 – L’association loi 1901**

#### **« Course des serveuses et garçons de café »**

Met en place une COURSE DES SERVEUSES ET GARÇONS DE CAFÉ À POITIERS, avec le soutien de Grand POITIERS.

Elle se déroulera le 10 septembre 2022.

### **Article 2 – PARTICIPATION**

Cette course est ouverte gratuitement à toute personne physique, âgée de plus de 18 ans, professionnel de la restauration, exerçant le métier de serveur-se ou de garçon de café ou travaillant au sein d’un établissement de café, d’hôtellerie ou de restauration, à la date d’inscription. Chaque participant devra présenter lors de son enregistrement une pièce d’identité et une attestation personnelle de non contre-indication à la pratique de la marche rapide - datant de moins de 3 mois à la date de la manifestation. Les participants mineurs, servant dans les lycées hôteliers de la Vienne, pourront participer mais devront fournir une autorisation parentale.

La limite des inscriptions par internet est le dimanche 4 septembre à minuit .

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin d’inscription. Cela peut se faire en ligne sur le facebook de l’association CSGC Poitiers. Cela implique automatiquement l’adhésion à ce règlement.. Par courrier postal, le bulletin devra être retourné au plus tard le 4 septembre 2022 à ANTIPODES ÉVÉNEMENTS COMMUNICATION – 180 AV DE NANTES 86000 POITIERS.

Par internet via la plateforme Google Form :

<https://docs.google.com/forms/d/1OoiuFIOF9ac8XEQIDGt3EKgPFQig9XZaVS6-LGdfptk/prefill>.

Tout bulletin d’inscription incomplet, illisible, raturé sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement. Les participants s’interdisent de mettre en œuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet événement et de ce présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes vérifications, d’exiger tout justificatif, et d’écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Le bulletin d’inscription sera rempli par le candidat lui-même. Le candidat doit être titulaire d’un contrat de travail avec l’établissement qu’il représente ou en être l’un des dirigeants. En signant le bulletin d’inscription à la l’édition 2022 de la Course des Serveuses et des Garçons de Café, les concurrents acceptent que leurs noms, prénoms et image soient diffusés par l’organisation de la course, sur internet et sur les supports nécessaires à la promotion de l’événement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Les coureurs disposent d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition pour motifs légitimes, par courriel : [csgcpoitiers@gmail.com](mailto:csgcpoitiers@gmail.com)

### **Article 3 – MODALITES DE LA COURSE**

Il ne s'agit pas seulement d'une course de rapidité, mais aussi d'une validation des qualités de serveur, ou serveuse, sans distinction, avec des commandes et épreuves durant le parcours... Les concurrents devront marcher " bon train" mais ne jamais courir, et renverser le moins possible les liquides. Tout concurrent surpris en train de courir sera immédiatement disqualifié.

Les participants devront réaliser un circuit d'environ 1,25 km selon l'itinéraire prévu et accepté par la mairie de Poitiers. Les arrêts chez les "Partenaires", pourront comporter des énigmes ou des défis sur le parcours et permettront à chaque coureur de valider à la fois leur tour complet et en plus de gagner des bonus pour leur résultat final.

LE JURY : Le jury est composé de 5 professionnels : un président et 4 assesseurs pour les contrôles, en cas de résultats ex aequo le président déterminera le( la) gagnant(e) final(e).

**UNE TENUE ÉLÉGANTE ET REPRÉSENTANT LA PROFESSION EST À PRIVILÉGIER**

Par exemple :

Tenue femme : une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc.

Tenue homme : un pantalon noir et d'une chemise blanche- gilet noir - avec un noeud papillon même coloré.

Pour tous, le port des chaussures de sport et autres baskets et sneakers sont interdits. Le jury donnera des points pour le respect de ces critères, et du malus aux tenues non conformes avant la course. Chaque concurrent devra porter son dossard dans le dos et le garder tout le long de la course.

Les participants devront effectuer le parcours avec un plateau fourni par CSGC POITIERS : un tablier pro ainsi qu'un dossard indiquant leur numéro dans la chronologie des inscriptions. Cependant l'ordre de départ (toutes les 15 secondes) pour la course sera choisi de façon aléatoire, par un logiciel.

Le jeu permet d'avoir, d'un nombre d'arrêts, d'énigmes et un plateau également garni pour tous les participants. Un suivi sera fait durant la course et le contrôle final du jury, qui réceptionnera les commandes en fin de parcours, et déterminera les vainqueurs.

### **Article 4 - LES GAGNANTS**

Le podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir avec le meilleur temps la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible.

BONUS-MALUS : Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés par notre jury professionnel à l'arrivée :  
• La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ.  
• Chaque centimètre de liquide manquant pour chaque commande entraînera 30 secondes de pénalité.  
• Si l'un des éléments du plateau est vide/cassé/manquant, cela entraînera 7 minutes de pénalité.

Pénalité de 7 minutes pour le port de chaussures de sport. Une note BONUS sera donnée dans le service de la commande en fin de course. Le jury professionnel de CSGC POITIERS est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant et de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course par l'animateur de la course.

### **Article 5 - DOTATIONS DES COURSES**

Les 3 gagnants « serveuses » ou « garçons de café » de la course recevront , le vainqueur seul la coupe, ( Champagne!) et les 3 gagnants, des bons d'achat, et des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue. Chaque participant se verra remettre une médaille de la ville de Poitiers, et des lots offerts par les partenaires. Il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

L'Établissement du vainqueur sera alors le détenteur de la coupe CSGC POITIERS de l'année et devra la remettre en jeu l'année suivante.

### **Article 6 - PARCOURS DE LA COURSE**

- 14h30 : Briefing et remise des des dossards, des gilets et des tabliers Place de la République.

- 15h30 Départ de la course : Place Maréchal Leclerc

Remise des plateaux avec 1 verre d'eau plein à chaque coureur

- Prendre la direction de Rue de Magenta

Arrêt 1 – Square de la République pour la seconde commande

- Prendre Rue Saint-Nicolas

- Prendre à droite sur Rue Carnot

- Continuer tout droit sur Place du Maréchal-Leclerc

Arrêt 2 – Place Maréchal Leclerc pour une validation de parcours

- Prendre Rue de la Marne

- Prendre à droite sur Rue Gambetta

- Continuer tout droit sur Rue Gambetta

Arrêt 3 -Place Alphonse Lepetit

- Continuer sur Rue du Palais

- Prendre à droite sur Rue de la Regratterie

Arrêt 4 – Caribou Café

- Continuer tout droit sur Pl. Charles de Gaulle

Arrêt 5 – Place Charles de Gaulle

- Continuer sur Rue du Marché Notre Dame

Arrêt 6- Place du Marché

- Traverser les Cordeliers - et validation de parcours.

- Tourner à gauche vers Rue des Grandes Écoles

Arrêt 7 – Bar dans rue des Grandes Écoles

- Continuer sur Rue des Grandes Écoles jusqu'à Place Maréchal Leclerc

- Pointage des arrivées et livraison des commandes au jury professionnel pour comptage du temps, des bonus et/ou des malus, Place Maréchal Leclerc

## **Article 6 – LITIGES ET RESPONSABILITES**

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

## **Article 7 -**

Le présent règlement sera présenté à tous les coureurs inscrits à nos courses et également consultable en ligne

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent de POITIERS.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT : [csgcpoitiers@gmail.com](mailto:csgcpoitiers@gmail.com)**